

REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

N° 2022-3931

Réglementation provisoire du stationnement
AVENUE RONSARD (entre Allende et la Route de Sevrans)

République Française
Liberté – Égalité – Fraternité
Arrondissement du Raincy
Canton de Sevrans

VILLE DE SEVRANS
(Seine Saint Denis)

Le Maire de la Ville de SEVRANS,

Vu les Articles L 2521-1 et L 2521-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu le Code de la Route et les Décrets subséquents,

Vu le Code Pénal,

Considérant l'intervention de la Sté DELTAMOD pour la dépose des
Bungalows modulables Avenue Ronsard, il y a lieu de réglementer le
stationnement et la circulation,

Attendu qu'il convient de prendre toutes mesures propres à éviter les
accidents ainsi que toutes les précautions à cet égard,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Les articles suivants seront applicables les 06 et 07 Septembre 2022.

ARTICLE 2 : Le pétitionnaire DELTAMOD est autorisé à stationner des véhicules semi
remorques de type porte chars sur l'Avenue Ronsard entre L'Avenue S. Allende et la route
de Sevrans pour les phases d'attente de chargement , il devra se conformer aux dispositions
des règlements ci-dessus visés et aux conditions suivantes :

ARTICLE 3 : Le stationnement et la circulation sera interdit à tous les autres usagers
Avenue Ronsard entre l'Avenue Allende et la Route de Sevrans excepté aux véhicules en
charge du transport pour DELTAMOD

ARTICLE 4 : Le stationnement sera interdit sur chaussée et sur trottoir à tout les usagers
au droit de l'intersection de L'avenue Ronsard et de la route de Sevrans sur une distance de
20 ml de part et d'autre du carrefour excepté aux véhicules en charge du transport pour
DELTAMOD .

ARTICLE 5 : Le non-respect des dispositions du présent arrêté sera considéré comme
stationnement très gênant et constituera une infraction prévue par l'article R417-11 du Code
de la Route. Tout véhicule en infraction pourra être mis en fourrière aux frais du propriétaire.

ARTICLE 6 : L'installation sera signalée pendant le jour et éclairée la nuit avec la
signalisation réglementaire.

ARTICLE 7 : L'installation ne devra gêner en aucune façon la circulation piétonnière et
laisser libre accès aux véhicules de secours ou d'urgence de jour comme de nuit .

REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

N° 2022-3931

Réglementation provisoire du stationnement
AVENUE RONSARD (entre Allende et la Route de Sevrans)

ARTICLE 8 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par le pétitionnaire, DELTAMOD ZAC de la pancarte Rue d'Anjou 44390 Nort sur Erdre

ARTICLE 9 : En cas de détérioration le revêtement de la voie publique sera réfectionné aux frais du pétitionnaire.

ARTICLE 10 : Durant la période des travaux le Domaine Public devra être parfaitement nettoyé et dégagé de tout obstacle pouvant entraver la circulation des usagers .

ARTICLE 11: Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Sevrans dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité le cas échéant. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception, équivaut à une décision implicite de rejet (art. L.411-7 CRPA). Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site Télé recours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

ARTICLE 12 : Le présent arrêté sera affiché 48H00 à l'avance dans les rues concernées par l'entreprise.

ARTICLE 13 : Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Directeur Général de la Ville de Sevrans, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 14 : Ampliation du présent Arrêté en sera adressée à :

- * Monsieur le Commandant de Police de SEVRANS.
- * Pôle tranquillité publique (Police Municipale).
- * PARIS TERRE D'ENVOL BP 85 - 93 420 VILLEPINTE.
- * Brigade des sapeurs pompiers - 156 Route de Mitry- 93600 AULNAY SOUS BOIS
- * DELTAMOD ZAC de la pancarte Rue d'Anjou 44390 Nort sur Erdre



FAIT A SEVRANS, le 05 Septembre 2022

Le Maire

publié le 05 SEP. 2022